

ARTELIA
Agence de Bordeaux / Le Haillan
 Parc Sextant – Bâtiment D
 6-8 av. des Satellites – CS 70048
 33187 Le Haillan Cedex
 Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée PPRI Vendée - Comité Technique du 15/05/2025

De/From	Antoine LYDA	Date	22/05/2025
E-Mail	Antoine.lyda@arteliagroup.com	Réf.	4352731
		Pages	1 / 2
Objet/Subject	COMITE TECHNIQUE PPRI VENDEE – PHASE ENJEUX		

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent	Diffusion/Distribution /E-mail / Autre (other)
Ludovic THIRIOUX	Service urbanisme Fontenay-le-Comte	X	X
Quentin LEDUQUE	Ville Fontenay-le-Comte et CCPFV / DST	X	X
Aurélié MARTIN	Unité ADS CCPFV	X	X
Dominique GATINEAU	Maire Auchay-sur-Vendée	X	X
Cne Vincent POUPELARD	SDIS	X	X
Roger MAROT	Maire de Longèves	X	X
Nicolas ANGIBAUD	Fédération syndicat de marais	X	X
Bruno DEBORDE	Elu Auchay-sur-Vendée	X	X
Claudy RENAULT	Maire Xanton-Chassenon	X	X
Dominique GARREAU	Adjoint Vouillé-les-Marais	X	X
Elsie GUIGNARD	Chambre d'Agriculture	X	X
Loïc CHAIGNEAU	PNR Marais Poitevin	X	X
Christèle IMBERT	CC Sud Vendée Littoral	X	X
Jean-Marie ARNAUDEAU	Maire Foussais-Payré	X	X
Sarah DRILLAUD	Adjointe Faymoreau	X	X
Elodie PHILIPPE	Vendée Eau	X	X
Christophe BOURON	CC VSA – service Environnement	X	X
Emmanuel DEBAECKER	Adjoint Gué-de-Velluire	X	X
Eric BECET	CC Pays de Fontenay Vendée	X	X
Catheline FROMAGET	Fédération syndicat de marais	X	X
François GEAY	EPMP	X	X

Ghislaine LESAUVAGE	Maire Marillet	X	X
Martial MILLET	Maire FAYMOREAU	X	X
Philippe DE KERSABIEC	CC Pays de la Chataigneraie - Environnement	X	X
Stanislas COLAS	SMVSA	X	X
Frédéric MARBOTTE	DDTM	X	X
Patrick MARTINEAU	DDTM	X	X
Tim FABLET	DDTM	X	X
Gérard COBIGO	DDTM	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X

M. Marbotte introduit la séance en indiquant qu'après la fin des études d'aléas la démarche d'élaboration du PPRI se poursuit avec la phase enjeux. Cette phase nécessite des échanges avec les acteurs locaux.

Ensuite, M. Martineau ajoute que des cartes d'enjeux sont à récupérer à l'issue de la réunion. Les fichiers PDF seront transmis rapidement après la réunion (les données SIG seront toujours accessibles selon demande et convention passées).

Artelia présente alors le travail réalisé lors de la phase 3 sur le recensement des enjeux dans la zone inondable identifiée en phase 2.

Interventions des différents acteurs :

- M. le maire d'Auchay-sur-Vendée indique que la STEP n'existe plus. Elle porte la mention ancien lagunage sur la carte.
- La DDTM85 précise que le tableau de croisement aléas/enjeux du guide PPRI met en avant l'importance du projet de territoire.
La nouveauté des PPRI avec le décret de 2019 porte sur la réduction de vulnérabilité pour le renouvellement urbain. L'analyse de la réduction de vulnérabilité devra être travaillée au niveau du PLUi pour une mise en cohérence avec le PPRI et le TO apporté par cette phase enjeux.
- La Chambre d'Agriculture demande qu'une attention particulière soit portée aux exploitations agricoles parfois situées en zone d'aléa fort.
La DDTM indique que cela sera bien le cas, des autorisations seront possibles sous conditions, mais pas de logements supplémentaires.
- M. le maire d'Auchay-sur-Vendée ajoute qu'il est important de ne pas bloquer le développement des exploitations agricoles. De plus, pour les bâtiments inondables, il est important de prévenir les gens qui y habitent et de les informer lors des cessions immobilières.
La DDTM indique que des réunions sont organisées avec les élus ou la population. Les informations sur les risques sont transmises obligatoirement par les notaires lors des cessions (IAL). Un relais par la commune est également possible.
Un participant ajoute qu'il existe aussi le DICRIM qui informe sur les risques de la commune.
- Le tableau de croisement aléas/enjeux pour réaliser le zonage fait apparaître des exceptions possibles en zone rouge non urbanisée. La DDTM précise qu'il s'agit de cas de figures rares et a priori

ne correspondant pas à ce territoire, le cadre des exceptions étant très stricte, codifié par le code de l'environnement.

- Un participant demande quelles sont les implications du PPRI sur le PSMV.
La DDTM indique que le PPRI doit plutôt induire une évolution du PSMV afin de remettre en cohérence ce document avec le risque.
- La DDTM ajoute que le PGRI s'impose également au PLUi (principe de compatibilité à démontrer). Le PGRI Loire-Bretagne impose aux PLUi de démontrer en quoi son projet réduit la vulnérabilité avant/après.
- Le calendrier est présenté, avec une prévision de COPIL à fin juin/mi-juillet si pas de remarques nécessitant un report. Si besoin, la DDTM et Artelia peuvent participer à des échanges complémentaires selon les besoins exprimés.
- Un participant demande s'il est possible d'avoir des informations en amont pour l'élaboration du SCOT, du PLUi ou encore du PSMV.
La DDTM indique que les données seront transmises au fur et à mesure de leur élaboration. Elle sera présente pour accompagner ces différentes démarches.

Frédéric MARBOTTE

Responsable du service Risques, Crise,
Éducation Routière,
DDTM